

**ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS  
ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER**

Siège Social : 2, rue Sainte Anne - 41028 BLOIS Cedex

☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

# CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

## RAPPORT D'ACTIVITE 2022

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE RENFORCEE

29-31, rue Duguay Trouin

CS 2914

41029 BLOIS Cedex

☎ 02.54.51.48.15

[cess@acesm.fr](mailto:cess@acesm.fr)

N° Siren 349 620 369 00083





# SOMMAIRE

P. 2	INTRODUCTION
P. 3	SERVICE AER
P. 3	- LE PERSONNEL DU SERVICE AER
P. 4	- LES MOUVEMENTS
P. 4	- TABLEAU DE BORD ANNUEL
P. 5	- LES ELEMENTS BUDGETAIRES
P. 5	- LES ARRETS DE TRAVAIL
P. 5	- LA FORMATION
P. 7	PRINCIPES D'INTERVENTION
P. 11	ACTIVITE
P. 14	- LES ADMISSIONS
P. 16	- LES SUIVIS
P. 20	- LES SORTIES
P. 22	EVALUATION CONTINUE
P. 25	CONCLUSION
P. 26	ANNEXES

# INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par de nombreux changements au niveau des ressources humaines. Au niveau de la direction, il y a eu une vacance du poste puis deux directions de transition entre février et juillet. La nouvelle directrice a pris son poste en septembre 2022.

L'équipe s'est également modifiée du fait de l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service au 1<sup>er</sup> janvier et s'est étoffée avec le 6<sup>ème</sup> poste éducatif (1ETP) le 2 février et l'accueil d'une nouvelle psychologue au 1<sup>er</sup> avril à 0.5 ETP (après une période de vacances de poste de 4 mois).

Ces nombreuses arrivées ont été l'occasion de poursuivre le cheminement de cette équipe. La mise au travail du collectif afin de « faire équipe » pour pouvoir affirmer ensuite ses pratiques. Et le remaniement de son projet de service qui sera finalisé premier trimestre 2023.

Ainsi, l'équipe constituée de six professionnels éducatifs s'est divisée en deux équipes, avec une répartition géographique, par secteur au Nord et au Sud du département. La Loire représente cette limite et les situations de Blois sont partagées par les deux équipes. Ces deux équipes se sont peu à peu installées avec la mise en œuvre d'actions collectives soient communes aux deux équipes, soient spécifiques à l'équipe nord ou à l'équipe sud. De nouveaux projets ont émergé : autour de la couture, du padel, des contes... avec l'envie de garder également l'art au cœur de ce dispositif spécifique des actions collectives. L'envie d'aller jusqu'à pouvoir avoir un bus itinérant n'a pas quitté cette équipe et son désir de répondre au plus proche des besoins des familles.

La mise en œuvre de l'analyse des pratiques à l'automne 2022 est un vrai plus, qui soutient cette équipe nouvellement constituée. C'est un espace de pause et de réflexion sur l'élaboration des pratiques nécessaires face aux problématiques qui sont rencontrées. Nous avons été tiraillées par des situations familiales complexes. Par exemple, la question du renouvellement de la mesure d'AER, de deux fois neuf mois uniquement ne nous a pas toujours semblé pertinente : compte tenu du temps nécessaire à établir une confiance avec un enfant, sur l'importance de ne pas faire passer les familles d'un service à un autre, sur des mesures où il a été nécessaire de se dégager des aspects des soins nécessaires aux parents (en lien avec des fins de vie par exemple) pour privilégier les besoins propres des enfants.

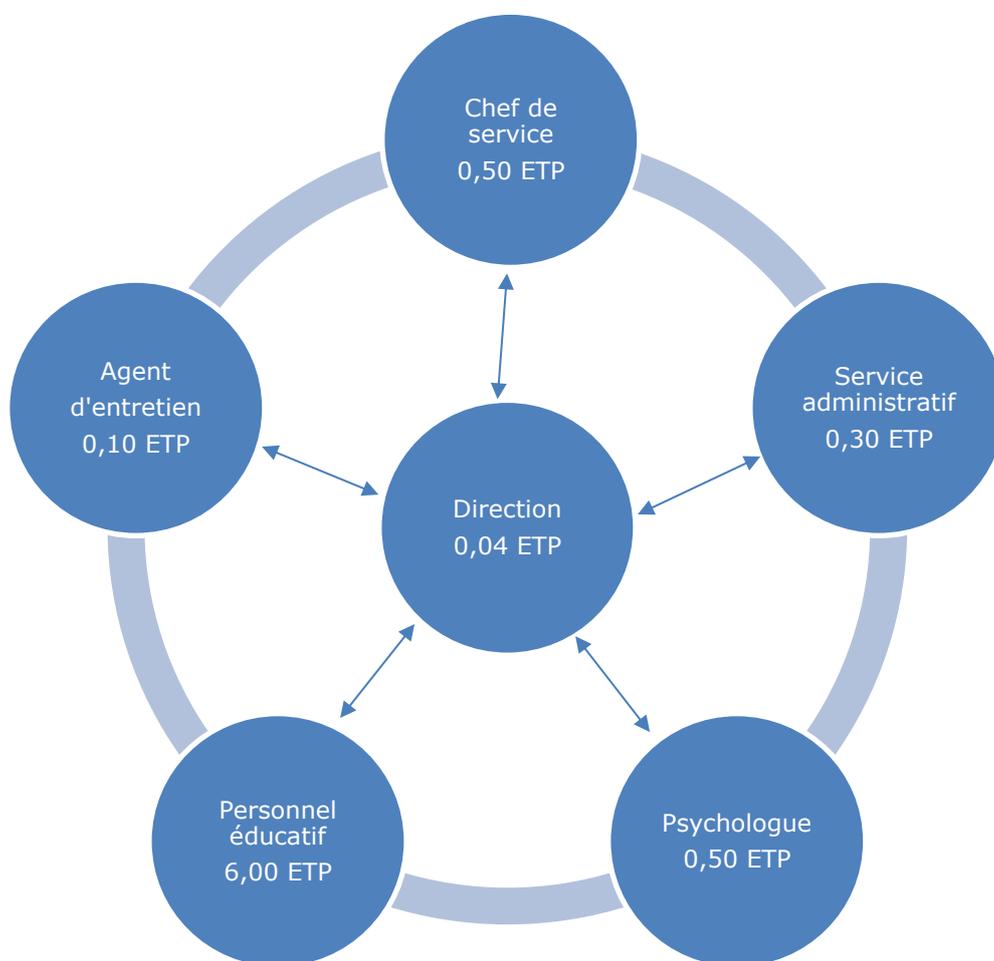
Les remaniements de l'équipe AER et le fait que nous disposons d'espaces restreints ne nous ont pas permis d'envisager l'accueil de stagiaire.

# SERVICE AER

## LE PERSONNEL DU SERVICE AER

---

11 salariés au 31 décembre 2022



## LES MOUVEMENTS

Cette année a été marquée par l'accueil des nouveaux personnels prévus en fin d'année 2021. Au niveau de la direction, il y a eu une vacance du poste puis deux directions de transition entre février et juillet. La nouvelle directrice a pris son poste en septembre 2022.

Le recrutement de la 6<sup>ème</sup> éducatrice de l'équipe pour atteindre une capacité totale de 60 prénoms a été effectif le 2 février 2022.

Une nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions sur ce poste au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La psychologue a pris son poste au 1<sup>er</sup> avril 2022. Une nouvelle directrice s'installe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ces accueils ont impacté la vie du service. Un temps d'accompagnement, de travail autour du collectif et du faire équipe, a reporté la finalisation du projet de service au premier trimestre 2023.

## TABLEAU DE BORD ANNUEL : suivi de l'activité

Mesures AEMO-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS début du mois	17	28	27	37	34	33	32	32	27	26	24	27
ENTREES	12	1	11	0	0	3	0	2	0	0	8	0
SORTIES	1	2	1	3	1	4	0	7	1	2	5	1
PRESENTS fin du mois	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>26</b>

Mesures AED-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS début du mois	28	26	27	25	25	25	30	30	31	34	34	34
ENTREES	0	3	3	0	0	5	0	4	3	0	4	0
SORTIES	2	2	5	2	2	2	2	3	2	2	4	3
PRESENTS fin du mois	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>31</b>

Nous pouvons observer que l'équilibre entre les mesures AEMO-R et AED-R est respecté sur l'année 2022 avec une moyenne de 29.66 mesures d'AEMO-R ouvertes sur l'année pour 29.33 mesures AED-R ouvertes.

## LES ELEMENTS BUDGETAIRES

---

Le prix de journée pour l'année 2022 est de : **21,93€**

## LES ARRETS DE TRAVAIL

---

**86 Jours** concernant **6 personnes**

### Personnel éducatif

- Maladie 51 jours concernant 4 personnes

### Personnel administratif-chef de service

- Maladie 21 jours concernant 2 personnes

## LA FORMATION

---

### ❖ SEMINAIRE ANNUEL

Du fait de l'arrivée en septembre 2022 d'une nouvelle directrice du CESS, nous avons reporté le séminaire au mois de janvier 2023.

### ❖ PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2022

- 8 personnes (5 éducateurs spécialisés, 1 conseillère en économie sociale et familiale, 1 chef de service et 1 secrétaire) ont participé à la formation « Utilisation du logiciel NEMOWEB »
- 1 personne (1 secrétaire) a participé à la formation « La dimension éducative des personnels de service »
- 1 personne (éducateur spécialisé) a participé à la formation « Le conte et l'enfant »
- 2 personnes (1 éducateur spécialisé et 1 secrétaire) ont participé à la formation « Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail »
- 3 personnes (2 éducateurs spécialisés, 1 conseillère en économie sociale et familiale) ont participé à la formation « Manipulation extincteurs »

## ❖ LES JOURNEES D'ETUDES

- 1 personne (éducateur spécialisé) a participé aux journées d'études FN3S « De l'influence à l'emprise : Quelle place pour la parole de l'enfant ? »
- Une salariée est déléguée régionale du GRAEMO et participe aux journées régionales et nationales du CNAEMO dont le thème était : « Pour un Réel Pouvoir d'Agir des Personnes Accompagnées ! »

# PRINCIPES D'INTERVENTION

Notre intervention s'étend à l'ensemble du département du Loir-et-Cher. Le service d'A.E.R. demeure un service de milieu ouvert, intervenant du lundi au vendredi, en journée.

Les mesures ont pour objectif de maintenir le mineur dans son milieu naturel. La mesure A.E.R. portée par le service, par l'équipe pluridisciplinaire, apporte aide et conseils. L'intervention est soutenue, intensive afin de permettre de surmonter les difficultés rencontrées et travailler les problématiques avec la famille au sens large.

Notre service dispose d'une capacité de 60 places depuis le 1/01/2022. La capacité du service a doublé en moins d'un an (entre avril 2021 et janvier 2022). Ces 60 mesures doivent être réparties sur la base de 30 judiciaires et 30 administratives, en référence à l'arrêté du 17 décembre 2015 sur tout le département du 41. Afin de minorer les temps de route, et limiter les risques routiers, une sectorisation en deux territoires du Loir-et-Cher a été faite. Ainsi trois éducatrices interviennent au Sud du département, trois autres au Nord. La psychologue intervient sur tout le territoire. Avec un ETP à 0.5, son temps de travail est tendu, elle ne peut couvrir tous les besoins de présence pour les ouvertures ou clôture de mesures, et les signatures de tous les projets personnalisés d'accompagnement (PPA). Nous souhaiterions tendre à minima vers un 0.80 ETP de psychologue pour 60 mesures pour être à la hauteur des propositions du projet de service d'AER.

Dans le cadre de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles aussi bien en AEMO-R qu'en AED-R, nous sommes confrontés à des situations qui nécessitent des interventions soutenues :

- Face à des parents particulièrement démunis et quand la situation nécessite de travailler concomitamment sur de multiples champs.
- A l'issue de certains placements dans l'accompagnement au retour au domicile familial.
- Auprès de grands adolescents mettant gravement à mal la construction de leur devenir.
- Lors de périodes de « crises » transitoires. L'AER est une mesure de mobilisation ou de remobilisation importante pour la cellule familiale.

Face à ces situations, le collectif se mobilise pour penser l'intervention, tandis que sur le terrain les éducatrices se relayent pour favoriser des interventions à un rythme plus important.

Toutefois, nous constatons un manque d'équipement de l'équipe pluridisciplinaire. Les situations confiées au service AER sont complexes. Elles nécessitent un regard pluriel, souvent une prise en charge clinique et médicale qui fait défaut actuellement pour l'équipe. En effet le temps de psychologue ne permet pas d'accompagner ces familles en souffrance psychologique. Il est aussi insuffisant pour soutenir les éducateurs dans leur accompagnement éducatif au plus près de l'intimité des familles.

Cette carence de pluridisciplinarité est d'autant plus préjudiciable que nous sommes régulièrement confrontées à des situations où la question d'une pathologie est présente et prégnante. L'appui d'un médecin psychiatre est également un manque pour analyser et éclairer les enjeux de la relation d'aide.

Un travail en groupe d'analyse des pratiques s'est mis en place depuis septembre 2022 pour penser et élaborer ce qui se joue dans la clinique de la relation éducative. Cela permet de voir sous un autre angle ce qui est en jeu dans l'intervention en co-intervention, sur les actions collectives proposées aux enfants et leur famille.

## **LA CO-INTERVENTION**

Nous sommes partis du postulat de la nécessité d'intervenir en binôme éducatif pour nos interventions à domicile. C'est la première spécificité de notre service.

Nous avons systématisé nos interventions à deux regards éducatifs pour les familles avec une fratrie avec un système de co-référence auprès de chacun des mineurs.

Concernant les familles avec un seul enfant, nous intervenons auprès d'un des parents pour travailler un aspect spécifique, c'est ce que nous nommons la co-intervention. Le co-intervenant va intervenir par exemple pour un travail individualisé d'élaboration sur la posture parentale ou sur l'accompagnement vers des soins de l'un des adultes.

Chaque éducatrice a en charge 10 enfants dans le cadre du suivi en référence et 4 situations en moyenne en co-référence sur le territoire du Loir et Cher (subdivisé en deux territoires). En conséquence, dans une même famille, nous sommes amenés à différencier les modalités d'intervention au regard des besoins repérés.

La co-intervention est déterminée avec un objectif de travail à atteindre. Celui-ci est défini lors de la première réunion de synthèse, c'est-à-dire dans les deux mois qui suivent le début de mesure. L'apport de regards différents permet un ajustement des analyses. La co-intervention est mise en place du fait de résistances, de difficultés récurrentes de certaines familles.

L'intervention co-éducative permet aussi de partager plus facilement la question de la responsabilité. En effet, l'intensité du renforcé amène l'éducateur à être auprès des familles avec un risque non négligeable d'être « pris » dans le système familial. La co-intervention, en rompant la relation duelle permet d'éviter cet écueil. L'éducateur doit rendre compte de chacune de ses interventions auprès de son collègue afin de maintenir la cohérence des interventions. Aussi, les observations constatées par l'un peuvent être confirmées, nuancées voire infirmées par le collègue ce qui oblige à des réajustements permanents de l'éducateur. Cela donne l'occasion d'accompagner au mieux les familles. Mais, cela nécessite une multiplicité de temps informels au bureau, par téléphone lors des interventions, en extérieur ou par écrit. Cela impose également des temps communs dans la famille pour recentrer et partager le travail des deux intervenants. La famille doit pouvoir éprouver et mettre en sens cette double intervention pour n'en faire qu'une.

L'intensité de nos interventions a des effets intéressants sur les différents membres de la famille car nous allons chercher leurs compétences sur des champs bien spécifiques. Ainsi, nous leur adressons un message positif, une marque d'intérêt.

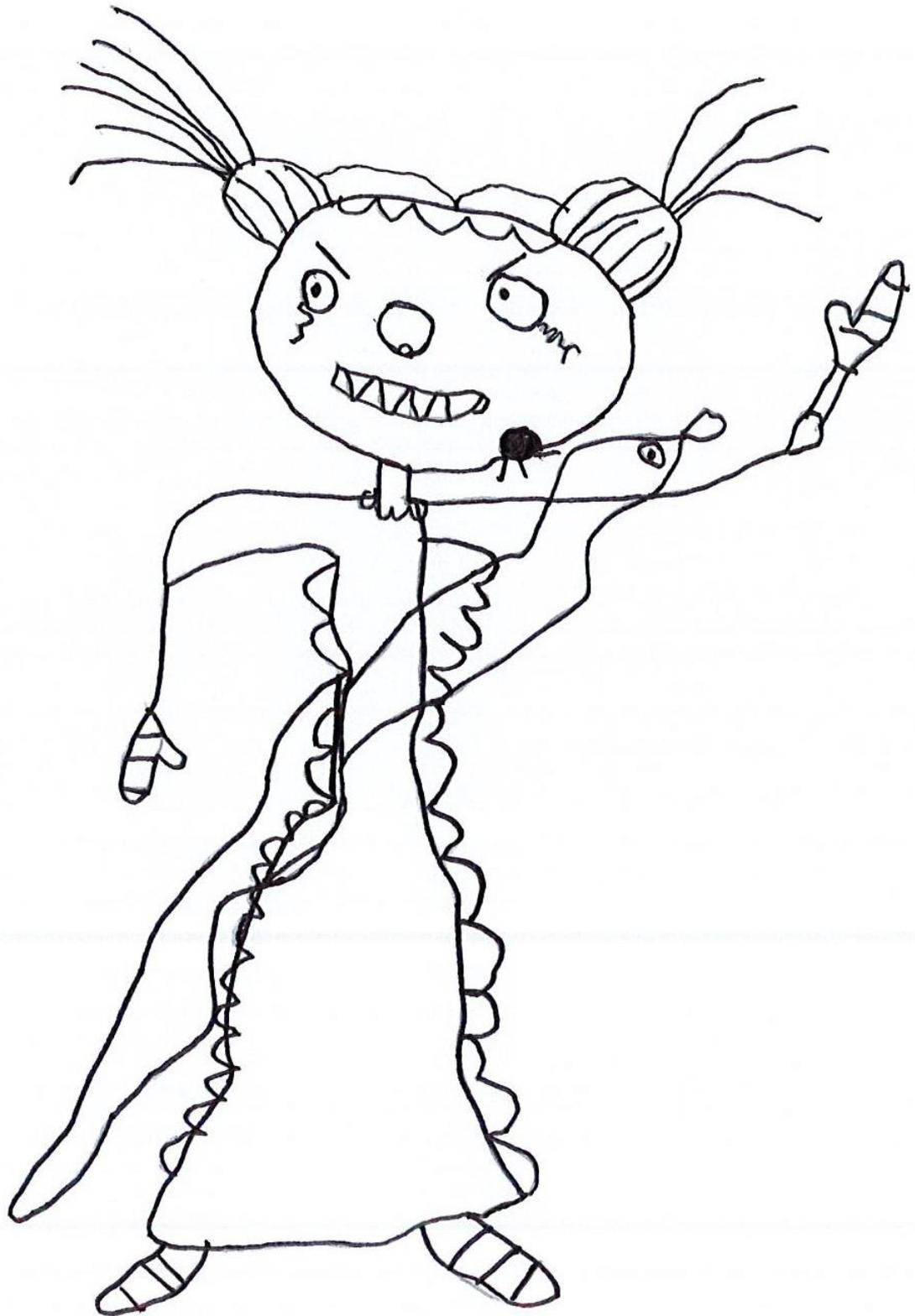
## **LES ACTIONS COLLECTIVES**

Les actions collectives sont la deuxième spécificité de notre service. Cette année, nous avons pu mener plusieurs actions collectives avec les enfants et ou leurs parents. Le projet « mobil'arts » reste un support de travail qui nous sert de fil rouge depuis plusieurs années. En 2022, nous avons principalement réalisé des partenariats avec la maison de la BD. Les différents projets sont présentés en annexe.

Le projet Mobil'Arts a pour objectif de mobiliser les familles accompagnées en les ouvrant à la culture sur leur territoire, à proximité de chez eux. C'est aussi pour nous une façon de mener nos actions éducatives dans le « faire avec », en proposant des temps de partage et de créativité.

Plusieurs sorties avec plusieurs familles ont également été proposées : auprès d'étangs dans le sud du département, le Loiret, pour réaliser de la pêche, au zoo de Pescheray, au padel, auprès d'un sculpteur dans le Vendômois, à la maison d'histoires naturelles d'Orléans, à la patinoire. Des ateliers jeux de société, contes (parents/enfants) ou cuisine avec plusieurs familles ont également été proposées au cours de l'année.

Enfin, des petits bricolages avec des groupes d'enfants dans un espace loué par le service ont également été mis en place cette année. L'investissement de petits achats de fabrication, peinture ont été nécessaires pour les réaliser. Nous souhaitons poursuivre cette action qui permet aux enfants, d'éprouver en groupe ou avec l'un de leur parent et le bricolage et la prise en compte de l'autre. Le bricolage de l'objet, sa restauration étant l'occasion de parler ou de travailler avec la restauration nécessaire de la relation, ou son apprentissage.



# ACTIVITE

Avec le jeu des entrées et des sorties, ce sont **104** jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement éducatif renforcé entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre 2022. **50** AED, **54** AEMO, ce qui représente **44** familles suivies durant l'année 2022.

<b>59 admissions</b>	<b>47 sorties</b>
<b>22</b> en AED renforcées	<b>19</b> en AED renforcées
<b>37</b> en AEMO renforcées	<b>28</b> en AEMO renforcées

Sur l'ensemble de l'année, nous avons tenté de garder un équilibre entre AEMO-R (37) et AED-R (22). Toutefois, en 2022, nous avons ouvert plus de nouvelles mesures en AEMO-R qu'en AED-R. Cela s'explique par la chronologie d'arrivée des demandes inscrites sur la liste d'attente et par la demande des Magistrats d'ouvrir une mesure sans délai via un soit-transmis.

Pour l'année 2022, le nombre de journées réalisées a été de **21 449** pour un prévisionnel de **21 900** représentant ainsi une activité de **97.94%**. Notre mince déficit d'activité s'analyse par le recrutement de la 6<sup>ème</sup> éducatrice qui n'a pu se concrétiser qu'au 2 février 2022.

Notre activité en 2022 a mis en exergue, notre sollicitation sur de nombreux profils de parents avec des **troubles psychiatriques**, pas toujours diagnostiqués ni correctement traités. Cela concerne à minima 11 familles, pour lesquels les deux parents peuvent avoir ce type de trouble et auxquels peuvent s'ajouter des familles où une dimension culturelle masque des troubles qui nous paraissent évidents au fil de l'accompagnement pour quatre autres familles. Cela porte notre action auprès de **15 familles avec ce type de troubles** parmi les familles accompagnées durant l'année 2022. Pour quatre d'entre elles, nous avons sollicité le placement extrafamilial d'au-moins un enfant de la fratrie, ce qui concerne huit enfants au total. Pour 3 d'entre elles, nous avons sollicité la transmission aux autorités judiciaires afin de faire entrer la figure incarnée du tiers par la représentation du Juge des Enfants. Parmi ces dernières mesures, nous sollicitons également la poursuite de l'AER au-delà de deux fois neuf mois, en ayant déjà réalisé 2 mesures dans un cadre administratif et en n'ayant pas réussi à faire évoluer suffisamment la famille pour assurer d'une situation plus sécurisée pour l'enfant. Pour autant, nous imaginons pouvoir soutenir des

évolutions favorables au développement de l'enfant en lui permettant de continuer à vivre auprès de ses parents.

Cette proposition de poursuite de l'accompagnement au-delà des deux fois neuf mois doit rester à la marge, mais elle est aussi une manière de respecter les familles en ne les contraignant pas à devoir se représenter à un nouveau service. Cela limite les ruptures de parcours, et permet une mise au travail de la famille dans la continuité, en supprimant le temps nécessaire d'apprivoisement d'un nouveau service, l'entrée dans le travail éducatif à mener auprès de l'enfant est tout de suite effective.

Ou, parce qu'il nous a semblé opportun pour l'enfant lui-même, dans son besoin d'être respecté dans sa singularité, afin de poursuivre et faire figure de référence rassurante là où les parents ne peuvent l'être.

Pour les autres profils de parents, nous pouvons relever, des **déficiences pour trois familles**, une **grande précarité sociale pour au moins 5 familles**, une **ambiance incestuelle pour l'une** d'entre elles, des **problématiques d'exposition des enfants aux violences conjugales pour deux** familles et pour **quasi l'intégralité de nos familles, la problématique du respect de la place de chacun** (adulte/enfant – ou père/mère malgré le conflit qui les oppose). Au travers ces problématiques de places, nous avons souvent à travailler sur les situations familiales complexes et douloureuses des parents, **les accompagner vers des soins** pour eux auxquels ils ne sont pas toujours prêts, mais qui leur permettraient d'investir différemment leur place de parents en mettant de la compréhension et de la distance sur leur propre histoire de vie, sans projection ou enfermement pour leur enfant. S'ajoute la **question de l'hygiène** dans plusieurs situations où la norme sociale est plus que chahutée, où la question de l'hygiène est parfois plus structurelle car révélant un problème de respect de soi ou de protection de soi vis-à-vis du monde extérieur. **Evaluer comment les systèmes défensifs des parents influencent le grandissement et le respect des besoins fondamentaux de l'enfant est très complexe. L'intervention doublée psychologue et de l'éducateur référent qui serait permise par l'augmentation de la présence du temps de psychologue au service AER favoriserait ces accompagnements.**

## LA LISTE D'ATTENTE

L'augmentation du nombre de mesure pour le dispositif engagé en 2021 et finalisé en 2022 n'a pas fait disparaître le problème de la liste d'attente. Certaines MDCS ont davantage proposé de mesures de ce type aux familles qu'elles accompagnent, les Magistrats orientent également vers ce type de dispositif.

Cette liste d'attente retarde la mise en œuvre de l'intervention éducative pour des situations évaluées comme les plus critiques. Selon les territoires, les pratiques sont différentes. Certaines MDCS continuent de faire remonter les besoins en transmettant de nouvelles mesures. D'autres n'alimentent plus le dispositif, ne trouvant pas pertinent de mettre en attente ces situations d'enfants où le danger est très prégnant.

**Au 31 décembre 2022, nous avons 36 mesures en attente concernant 18 familles (25 AED renforcées, 11 AEMO renforcées), soit +60 % de la capacité du service.**

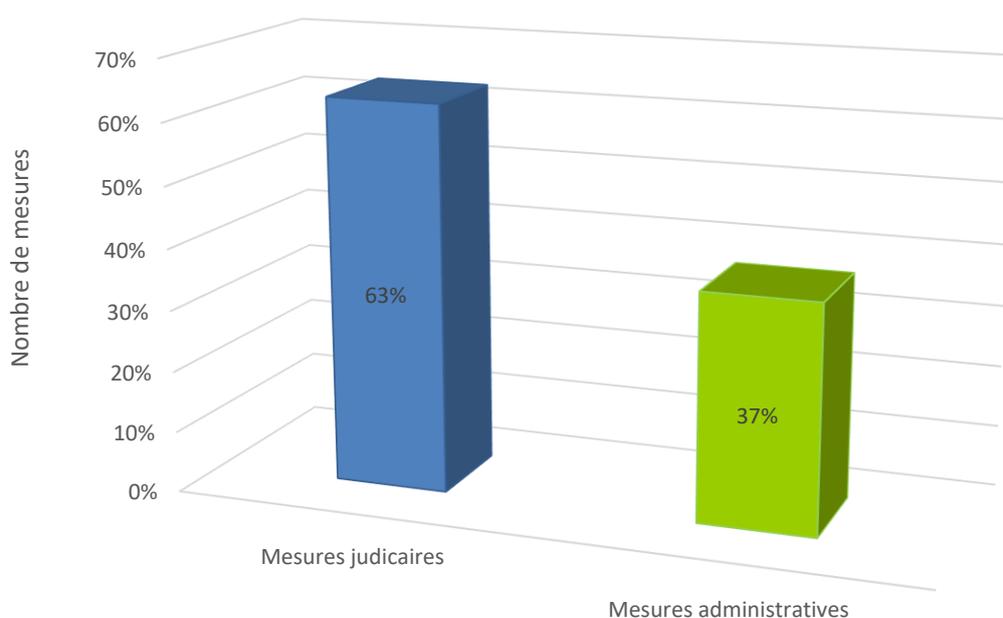
Nos délais de prise en charge sont de 9 à 12 mois.

## LES ADMISSIONS

Durant l'année 2022, **59 mineurs** ont fait l'objet d'une admission dans notre service, 22 AED-R, 37 AEMO-R.

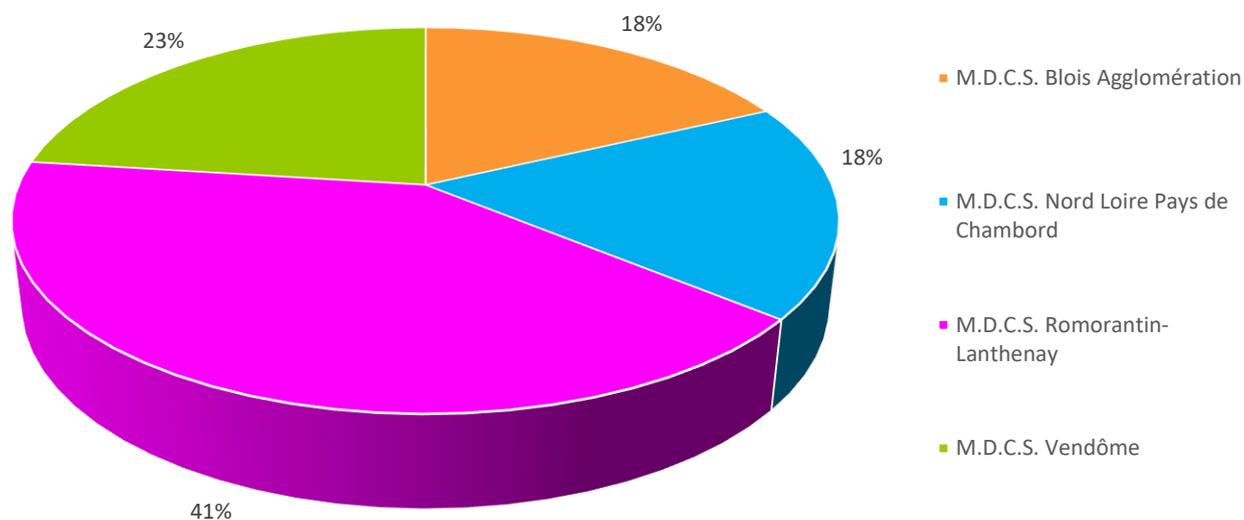
## LES PRESCRIPTEURS

Répartition des mesures prescrites



Les mesures AEMO-R ouvertes sont plus nombreuses que les mesures d'AED-R cette année. C'est l'inverse de l'année 2021, ce qui a permis un équilibre entre les deux années. En revanche, les mesures d'AED-R attendent un peu plus longtemps du fait des demandes des Magistrats d'ouvrir certaines mesures AEMO-R sans délai.

## Répartition par M.D.C.S. des mesures AER



Durant l'année 2022, **59** mineurs ont fait l'objet d'une admission dans notre service, 24 filles et 35 garçons.

Nous ne trouvons plus de mesure du territoire de Sud Loire pour qui l'orientation perd son sens si elle n'est pas rapidement exécutoire dans le cadre d'une mesure d'AED-R.

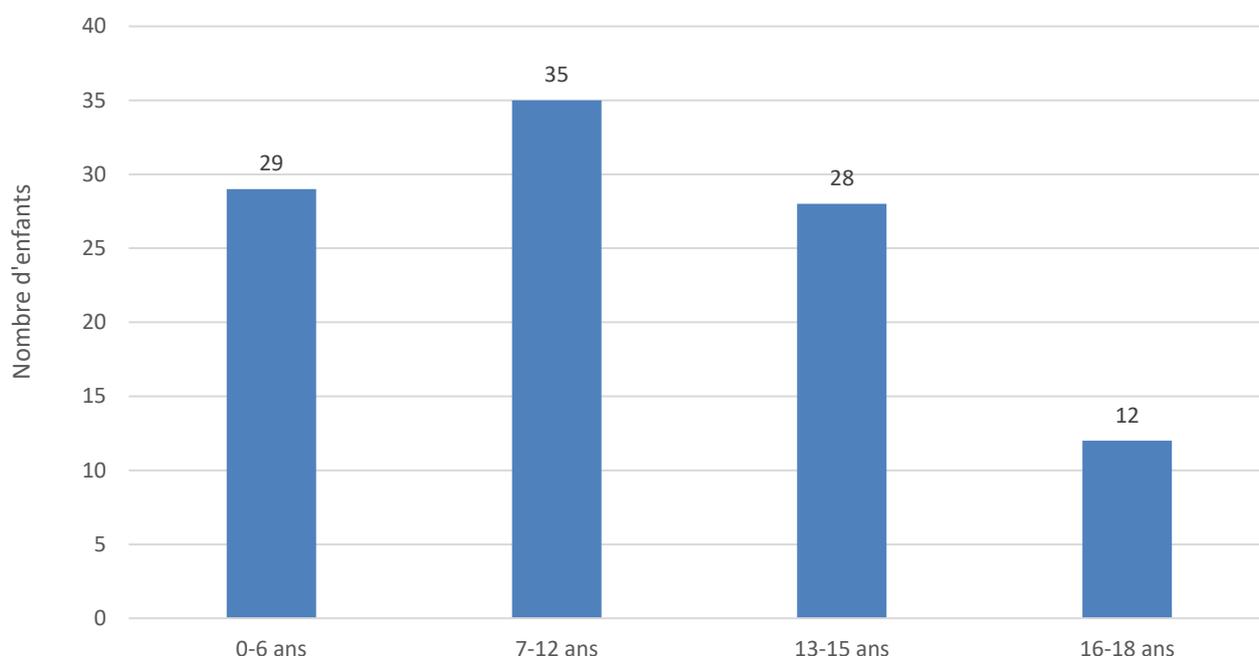
Nous ouvrons des mesures principalement dans le Romorantinais et grand-sud avec l'équipe Sud. Nous avons également des mesures dans le grand Nord du département sur le secteur de Vendôme pour l'équipe Nord.

Les mesures blésoises et de la MDCS de Nord Loire sont partagées entre les deux équipes.

## LES SUIVIS

**104 mineurs** ont été suivis par le service AER du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, avec une répartition entre les garçons et les filles de 39 filles et 65 garçons.

### L'âge des mineurs suivis se répartit comme suit :



Notre service intervient pour les mineurs de 0 à 18 ans. Contrairement aux années précédentes, l'effectif des enfants accompagnés par le service AER en bas âge a considérablement augmenté en 2022. En contrepartie la proportion des 16-18 ans a chuté.

Parmi la tranche d'âge des 15- 18 ans, nous avons dû accompagner 5 jeunes en rupture de scolarité ou de projet d'insertion.

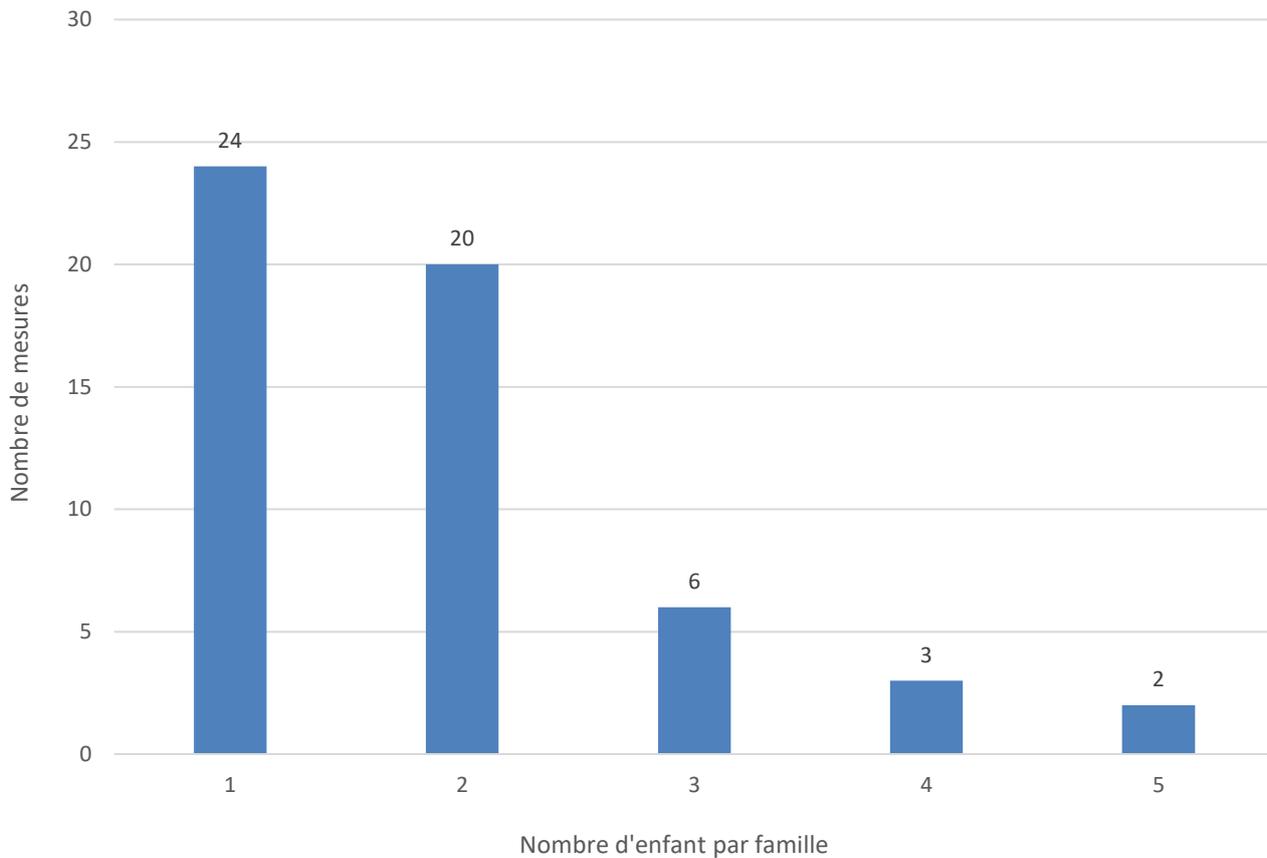
Parmi les jeunes enfants accompagnés par le service, le service AER est présenté comme une mesure devant permettre aux parents de se mobiliser pour éviter un placement.

Les 104 mineurs, pris en charge par le service, représentent **55** familles accompagnées par l'équipe AER. Cela donne une moyenne de **1,89** mineurs suivis par famille.

Parmi ces **enfants et adolescents**, nous pouvons noter **du handicap pour 23** d'entre eux avec des étrangetés qui ne sont pas toujours identifiées pour six d'entre eux. Mais avec des diagnostics en cours ou pour lesquels nous tentons de faire prendre conscience aux parents que des diagnostics sont nécessaires. Ces diagnostics permettent la mise en place ou maintiennent les suivis nécessaires en termes de soins. Dix-sept jeunes bénéficient déjà d'une reconnaissance MDPH : six pour troubles du comportement, cinq pour troubles du spectre autistique ou du polyhandicap, six pour une déficience (accueillis en dispositif ULIS ou IME). Les professionnels sont amenés à réaliser des coordinations des soins entre les différents acteurs du secteur.

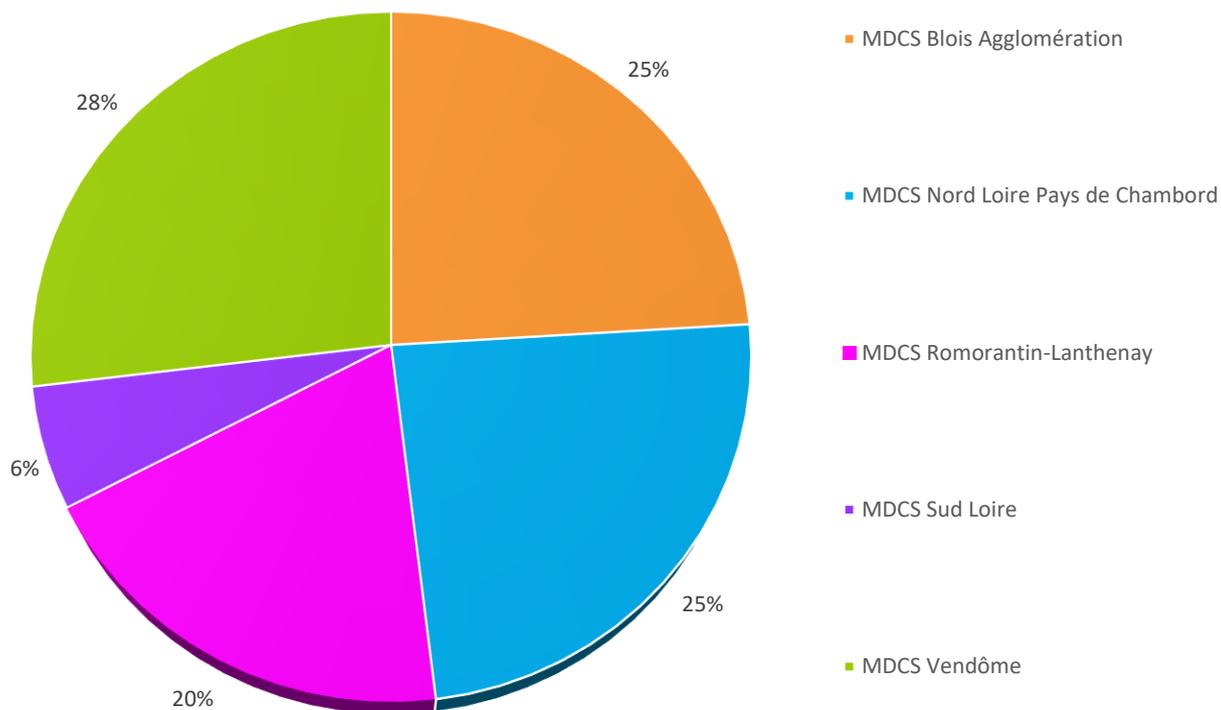
Cinq adolescents ont été accompagné principalement autour de leurs mises en danger au travers leur déscolarisation massive, de leurs expositions dans les réseaux sociaux voire de leur prostitution. Ces situations nous ont mobilisé de manière chronophage et nous ont amené à être extrêmement disponibles et créatifs pour tenter de ramener ces adolescents dans des projets de vie, une conscience de leur valeur par l'intérêt qui leur a été porté. La question du placement s'est plusieurs fois posée au cours des mesures les concernant, elle a été effective par un accueil en famille d'accueil pour l'un de ces adolescents.

### **Composition des fratries :**



La majorité des 55 familles suivies ne sont concernées que par un ou deux enfants. Toutefois, en fonction de la composition familiale et des séparations parentales, l'équipe AER a été emmenée à intervenir au domicile de chaque parent et hors du département pour travailler la coparentalité pour l'enfant.

## Répartition des mesures suivies par territoire :



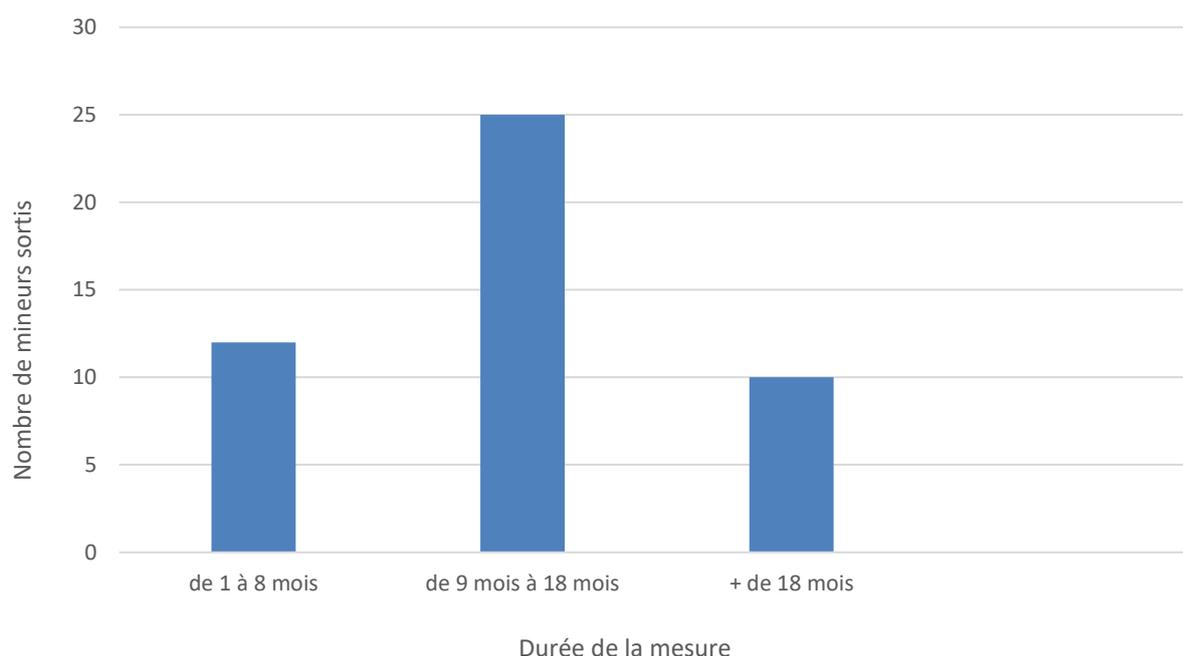
En 2022, nous sommes intervenus sur l'ensemble du département mais en moindre mesure sur le territoire de la MDCS de Sud Loire pour les raisons évoquées ci-dessus.

Nous allons beaucoup dans le grand sud (Theillay, Salbris) et dans le grand nord (Verdes, Ouzouer-le-Marché, Mondoubleau, Lunay) ce qui multiplie les temps de route et complexifie la possibilité d'action collective sur tout le territoire sans pour autant nous empêcher de les penser.

## LES SORTIES

**47** mineurs sont sortis du dispositif AER en 2022. Cela représente le renouvellement de plus de moitié de la capacité du service (60) : **19** fin d'AED-R pour **28** fin d'AEMO-R en 2022 ; soit 30 garçons et 18 filles.

### Durée des mesures sorties en 2022 :

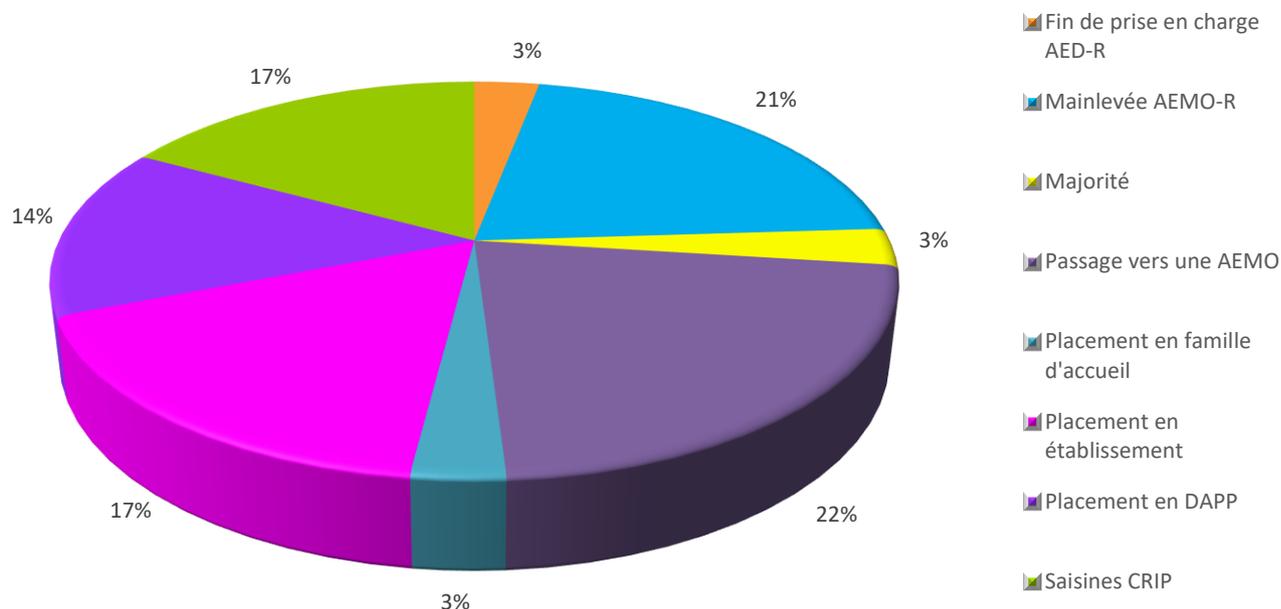


Malgré les situations de grand danger des enfants confiés au service AER, on note que tous les enfants ne bénéficient pas d'un renouvellement à échéance des 9 premiers mois de prise en charge, l'intervention intensive permet parfois de régler des difficultés administratives, d'orientation à finaliser pour sécuriser certaines réponses aux besoins de l'enfant et la nécessité d'un travail dans la durée sur des difficultés structurelles peut nous amener à réorienter vers une mesure d'AEMO ou d'AED plus classique.

Toutefois, la grande majorité des situations accompagnées nécessite de poursuivre le soutien éducatif renforcé au-delà des 9 mois de la première mesure. De façon exceptionnelle, nous avons pu mener des mesures dépassant les 18 mois.

D'autre part, les mesures qui nous sont confiées par délégation de compétence (un juge des enfants d'un autre département), sont parfois sur des durées de mesure d'une année renouvelable.

## Les suites après l'AER :



En 2022, nous avons été amené à **préconiser des placements extra familiaux pour 10 enfants**. Le Magistrat a prononcé un DAPP pour une fratrie de quatre enfants, pour un autre enfant le placement n'est toujours pas effectif trois mois après la décision. Quatre enfants ont été accueilli en établissement, un cinquième en famille d'accueil.

Pour **5 enfants, une saisine de la CRIP** afin qu'une transmission soit faite auprès du Juge des Enfants avec la demande d'un DAPP pour deux enfants et d'une AEMO-R pour 3 autres.

**11 enfants** bénéficient d'un accompagnement en **AED simple à l'issue de l'accompagnement** en AED-R ou AEMO-R.

**8 enfants ont bénéficié d'une mainlevée ou d'une présentation des partenaires du secteur** ou d'une simple information au secteur de l'arrêt de la mesure à l'issue de l'accompagnement par le service.

Enfin, **6 enfants ont quitté le dispositif AED-R ou AEMO-R du Loir-et-Cher du fait d'un changement de domiciliation** nécessitant un dessaisissement du magistrat du Loir-et-Cher ou entraînant l'arrêt de la mesure d'AED. Pour certains d'entre eux, la poursuite de la mesure n'a pu être effective bien que nous pressentions la nécessité de temps pour assoir certaines avancées.

# EVALUATION CONTINUE

Le nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux avec notamment l'introduction d'un référentiel commun publié par la HAS (Haute Autorité de Santé) représente une évolution conséquente dans la manière d'appréhender la démarche d'évaluation. Dans la perspective de l'instauration de ce nouveau dispositif, il a été entériné d'articuler la démarche d'évaluation interne lancée en 2021 autour de ce nouveau référentiel HAS, bien que celui-ci ne soit pas encore dans sa version définitive ; l'optique étant de mettre à profit cette démarche d'évaluation interne pour s'approprier la logique du futur dispositif.

Le référentiel HAS (document de travail, version janvier 2021) distingue trois chapitres :

## **Chapitre 1 : La personne**

Le premier chapitre concerne directement le résultat pour la personne. Tout au long de son accompagnement, ses droits sont respectés, son cadre de vie est pris en compte, son expression, son expérience et son entourage sont sollicités, la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement sont recherchés et elle bénéficie d'actions de prévention et d'éducation à la santé, ainsi que d'un accompagnement à la santé adapté.

## **Chapitre 2 : Les professionnels**

Le deuxième chapitre concerne les professionnels. L'évaluation vise à apprécier leur capacité à avoir un questionnement éthique, à garantir l'effectivité des droits des personnes accompagnées, à assurer la fluidité et la continuité des parcours et l'accompagnement à la santé des personnes.

## **Chapitre 3 : L'ESSMS**

Le troisième chapitre concerne l'ESSMS, et sa gouvernance. Cette dernière impulse une démarche de bientraitance, veille au cadre de vie de la personne, impulse une stratégie d'accompagnement de la personne et une politique de ressources humaines, dans une démarche qualité et gestion des risques. »

Cette primo évaluation a mis en exergue divers points d'amélioration à travailler, et l'inscription du CESS dans une démarche d'amélioration continue.

L'année 2022 a été marquée par 2 départs, dans la gouvernance du CESS, la directrice, et un CDS. Les directions de transitions successives n'ont pas pu faire aboutir le plan d'action.

Le plan d'action a néanmoins évolué, mais les actions ne sont pas toutes clôturées.

L'action : Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires, est en cours un lutin avec des documents internes et utiles à la prise de poste a été réalisé, il reste néanmoins à le faire évoluer avec un vrai livret.

L'action : Affiner les outils d'évaluation : identification des différents facteurs de risque liés aux opinions, croyances qui peuvent avoir un impact sur l'enfant (danger), conduite à tenir face à des positions (opinions) hors la loi (ex : propos racistes), posture individuelle pour savoir recevoir une opinion (réaction adaptée), n'a pas été travaillé.

A l'issue de l'évaluation un plan d'amélioration pluriannuel a été redéfini. Il est présenté ci-après avec un état d'avancement :

Plan d'action :

Actions d'amélioration	Échéances	Etat
Rédiger un livret d'accueil adapté aux enfants et aux adolescents	2023	A FAIRE
Engager une réflexion sur l'organisation du travail en vue d'améliorer la production des écrits attendus tel que défini au travers du projet de service et de la réglementation, et au-delà, améliorer la qualité de l'accompagnement.	2023	A FAIRE
Favoriser le partenariat : renforcer le partage d'une meilleure connaissance des partenaires (Ex : travailler sur un outil partagé d'identification des partenaires)	2023	A FAIRE
Avoir une vigilance collective autour des observations rapportées en équipe. Point à travailler dans le cadre des réunions institutionnelles	2022	A FAIRE
Affiner les outils d'évaluation : identification des différents facteurs de risque liés aux opinions, croyances qui peuvent avoir un impact sur l'enfant (danger), conduite à tenir face à des positions (opinions) hors la loi (ex : propos racistes), posture individuelle pour savoir recevoir une opinion (réaction adaptée)...	2022	A FAIRE
Mettre en œuvre une réflexion autour d'une définition partagée de la bientraitance au niveau du service et de la singularité de sa mission	2023	A FAIRE
Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'usager (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étoffer et renouveler le parc informatique).	2024	EN COURS
Mettre en application le RGPD (en cours).		
Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	EN COURS
Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	EN COURS
Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	A FAIT
Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'usager (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	A FAIRE

Actions d'amélioration	Échéances	Etat
Retravailler les documents adressés aux familles : livret d'accueil, règlement de fonctionnement et plus largement se réapproprier l'ensemble des outils de la loi 2002-2	2023	A FAIRE
Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de :  - Formaliser un plan de continuité des activités  - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2023	A FAIRE

Au-delà de ce plan d'action, une gestion des risques est mise en place, une gestion à priori et à posteriori. La gestion des événements indésirables est réalisée, en deux temps : une immédiate avec des actions mises en place, puis une réévaluation en CODIR, pour évaluer les critères de gravité et de fréquences, instaurer des mesures correctives à moyen et cours terme, soit un plan d'action soit dans le PDC entre autre. Pour le CESS 2 fiches d'événements indésirables ont été enregistrées. Une concernant la téléphonie, une évolution vers le tout numérique est à l'étude. La deuxième était d'ordre matériel, en lien avec la désorganisation du service causé par l'immobilisation d'un véhicule. L'usage des FEI n'est pas totalement acquis, la culture de la gestion des risques, est à retravailler avec l'équipe tous les ans, lors d'un retrex (retour d'expérience) sur l'analyse et les actions mises en œuvre.

Différents outils sont présents, comme la DUERP, différentes procédures et notes de services viennent étoffées et balisées notre pratique.

**Axe abordés en 2022 au sein CESS :**

- Le DIPC
- PPA
- Procédure PPEF
- Procédure et mise en œuvre des mesures en AED et AEMO

**Axe abordés fin 2022 au sein ASCEM :**

- Politique de prévention et de lutte contre la maltraitance- pour une culture de bientraitance de la personne accueillie/accompagnée à l'ACSEM en annexe
- Un circuit de réclamation, et de leur traitement est au travail.
- Une procédure sur le droit à l'image est aussi en cours d'écriture pour uniformiser nos pratiques associatives.

Une réflexion associative sur le RGPD sera conduite en 2023-2024 pour être en conformité.

# CONCLUSION

Une nouvelle fois, il est important de rappeler l'engagement des différents professionnels qui ont su être présents auprès des familles et des enfants, qu'ils en soient tous remerciés. L'équipe AER, avec la quasi-totalité de ses professionnels qui a changé, a maintenu dans son organisation les bases du socle fort de son identité autour de la co-intervention et de la mise en œuvre des actions collectives pour aborder les mesures éducatives d'aides et conseils qui leur sont confiées avec divers prismes et répondre avec « Art » aux besoins des enfants et de leur famille ou nommer leurs limites auprès des Magistrats ou de la CRIP.

Les mesures sanitaires s'étant atténuées, les actions collectives ont pu reprendre en 2022 et sont les supports au travail éducatif et au ciment de l'équipe.

La nouvelle organisation en deux équipes (nord et sud) semble pertinente afin de minorer les temps de trajet et de réunion.

Accompagner les enfants en situation de grande vulnérabilité demande des compétences et un projet d'équipe fort. L'AER a tous les atouts pour mener sa mission à bien et permettre aux mineurs et leur famille d'engager une mise en mouvement qui doit leur permettre un changement au bénéfice des besoins de l'enfant. L'augmentation du temps de psychologue permettrait d'aller plus loin encore dans la possibilité d'accompagner les familles et nous l'avons particulièrement senti cette année compte tenu du nombre de parents ayant des problématiques psychiatriques.

En 2023 ou 2024, l'équipe étant bien installée et ayant finalisé son projet de service, il nous paraît important de pouvoir aller porter notre projet de service autour des différents partenaires qui le soutiennent déjà pour leur en rappeler les contours et les limites.

# ANNEXES

- **Politique de prévention et de lutte contre la maltraitance**
- **Projet partenarial entre le service AER et la maison de la BD**
- **Atelier couture du service AER**



---

**POLITIQUE DE PREVENTION  
ET DE LUTTE CONTRE  
LA MALTRAITANCE -  
POUR UNE CULTURE DE LA  
BIENTRAITANCE DE LA  
PERSONNE  
ACCUEILLIE/ACCOMPAGNEE  
A L'ACESM**

**2023-2027**

---

## Préambule

**Cette politique de prévention et lutte contre la maltraitance dès lors représente une annexe à chacun des projets de service de l'ACESM.**

La politique de prévention et lutte contre la maltraitance pour une culture de la bientraitance des personnes accueillies et ou accompagnées par les différents services de l'ACESM concoure à valoriser, déployer, réinterroger des pratiques professionnelles aux fins d'assurer un accompagnement auprès des usagers respectueux des droits et libertés, de la dignité de chaque être humain, comme le rappelle la charte des droits et libertés affichés dans les services et communiqués lors de l'accueil à chaque usager.

Elle a pour principe de déterminer, en s'appuyant sur la définition prévue par le législateur, de décliner cette politique en objectifs et moyens mis en œuvre, en prévoyant son évaluation afin de faire évoluer et promouvoir les actions bientraitantes mises en œuvre par l'ensemble des professionnels de l'ACESM.

### 1. Définition de la maltraitance

La maltraitance a désormais une définition juridique, que nous reprendrons systématiquement au fur et à mesure de la révision des projets de service :

**Avec la loi TAQUET n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants publiée au Journal officiel du 8 février 2022, la définition consensuelle de la maltraitance fait son entrée au Code de l'action sociale et des familles (Casf). Cette loi « Taquet » reprend donc mot pour mot à son article 23 la définition élaborée dans le cadre de la Commission de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance à savoir :**

**« La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations ».**

Elle est à distinguer de celle, plus restrictive, qui concerne l'obligation de signalement aux autorités judiciaire et administrative prévue par l'article 434-3 du Code pénal. Pour mémoire, cette dernière porte exclusivement sur les atteintes à l'intégrité physique ou psychique des personnes vulnérables.

Le projet de charte de bientraitance déployé en 2023 par la création d'un groupe interservices, permettra d'aller plus loin concernant cette définition, en s'appuyant entre autres sur les définitions faites par l'OMS à savoir entre autres :

*La **maltraitance** désigne les mauvais traitements infligés à des personnes fragiles, notamment les enfants, les handicapés et les personnes âgées dépendantes. Les personnes **maltraitantes** sont en général en position dominante par rapport à la personne **maltraitée** : parents pour les enfants, personnel soignant pour les personnes dépendantes vivant en institution, ...*

*La fessée, la gifle sont une forme de **maltraitance**. (Interdite en France depuis peu).*

*La **maltraitance** peut être physique (coups et sévices, agressions sexuelles), ou psychique (humiliation, harcèlement, insultes, brimades en tout genre, moqueries sous couvert d'humour).*

*La maltraitance, en actes, provient souvent de la malveillance, en pensées. Mais la malveillance, c'est aussi dire du mal des personnes, utiliser des sobriquets.*

### 2. Objectifs de la politique de bientraitance à l'endroit des usagers

- Décliner la culture de la bientraitance dans l'accueil, l'accompagnement des usagers orientés sur les services de l'ACESM, pour lutter contre le risque de maltraitance de la personne accueillie et favoriser une politique de prévention des risques de maltraitance.
- Valoriser tous projets, actions encourageant des démarches éducatives inclusives.
- Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies et ou accompagnées au sein de l'ACESM.
- Interroger l'éthique de l'action dans la mise en œuvre des projets de services de l'ACESM.

### 3. Moyens déclinés

- L'association déploie depuis 2019 un plan de formation ambitieux dont les orientations concourent à l'amélioration de la prise en charge des personnes accompagnées, pour exemple :
  - o Gestion de crise et d'agressivité, PSSM (formation sur la prévention sur la santé mentale)
  - o Compétences et ressources parentales, autorité dans la relation éducative,
- Le plan de formation 2023 prévoit une formation sur le développement du pouvoir d'agir de la personne accompagnée ; cette formation va être déployée sur une programmation sur plusieurs années en tant qu'axe fort prospective du plan de formation de l'ACESM, afin de développer cette culture dans l'approche éducative.
- Formation en 2019 pour l'ensemble des professionnels des services de l'ACESM concernant la laïcité et son application. Cela a permis de clarifier les obligations et droits, de les reprendre dans les règlements de fonctionnement des services, le règlement intérieur de l'ACESM et sur les contrats de travail des salariés.
- La politique de formation de l'ACESM a permis de déployer l'apprentissage au sein des services. L'enjeu des formations des jeunes professionnels est majeur car il nous permet de lutter efficacement contre les peurs de futurs professionnels à rejoindre la protection de l'enfant. En leur permettant de développer leurs compétences in situ, nous luttons contre l'absence de formation sectorielle là où travailler en protection de l'enfant nécessite une approche clinique non dispensée dans les cursus de formation des ES et ME. Le manque de compétences et de connaissances nous le savons est source de violence auprès des publics. Aussi la formation est un axe développé une priorité dans la politique RH de l'ACESM fondamentale car un levier essentiel de lutte contre les maltraitances. Notre politique de formation est renforcée depuis 2022 par l'expérimentation d'un projet tutorat global et d'envergure destiné à la fois aux apprentis, aux salariés en VAE et à tous salariés éducatifs de l'ACESM ayant besoin de bénéficier de transferts de compétences par ses pairs. Ce projet est mis en œuvre grâce au détachement de deux professionnels ES expérimentés et sensibles à ce projet et à son enjeu global.
- L'ACESM a mis en place une politique de gestion des risques avec entre autres la mise en place d'une démarche qualité et le déploiement entre autres, de la formalisation de cette politique globale de gestion des risques en 2023. La politique de prévention de lutte contre les maltraitances pour le développement de la bientraitance est une partie pleine et entière de la politique de gestion des risques de l'ACESM.
- La rédaction d'une charte de la bientraitance est en projet en 2023. Un groupe inter-service a été constitué dans le cadre de la conduite de ce projet en référence à une note de cadrage de ce nouveau projet.
- L'analyse des pratiques est déployée dans l'ensemble des services de l'ACESM.
- Une convention avec une psychologue libérale est signée par l'ACESM afin de permettre aux professionnels subissant des agressions dans le cadre de l'exercice de leurs missions, une prise en charge ayant pour objet l'attention portée à nos professionnels et pour effet d'enrayer des mécanismes qui pourraient potentiellement générer des phénomènes de maltraitance.
- Procédures de déclaration gestion et analyse des événements indésirables au sein de l'ACESM.
- Création d'un comité d'éthique ACESM en 2024 (référence note cadrage 2023)
- Mise en place gestion des plaintes et réclamation des usagers : rédaction d'une procédure dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, communication aux CVS des traitements des plaintes et réclamations.
- Intervention du CIDF en 2022 et 2023 sur les services pour traiter de la question du repérage des signes de prostitution chez l'adolescent (e).

- En 2024 engager une réflexion sur comment penser l'accueil comme un projet de sortie et d'émancipation ce qui amènera les directions de pôle pour piloter cette évolution, à revoir le processus d'accueil dans chacun des services avec pour objectifs :
  - o Préparer les sorties dans des conditions améliorées et dans la limite de nos moyens ;
  - o Faire ressortir les moyens nécessaires, en lien avec la loi sur la PE de février 2022 concernant les sorties sèches des jeunes majeurs de la PE.
  - o Avantages : orienter un projet d'accompagnement éducatif dans une dynamique inclusive ; aide à clarifier les objectifs et axes de travail dans le projet du jeune ; permet de développer les notions de pouvoir d'agir ; permet d'observer les enjeux et difficultés en interne afin d'argumenter auprès des financeurs pour faire évoluer la politique publique protection de l'enfant.
- Expérimentations, innovations sur les services afin d'adapter nos réponses aux évolutions des besoins de nos publics. Exemples : SAA renforcé, accompagnement en appartement au Moulin de coutant, AEP, tutorat ACESM, projet théâtre forum pour lutter contre les discriminations raciales, LGBT et lutter contre l'antisémitisme.

#### **4. Evaluation de la politique de bientraitance des usagers et projection d'amélioration**

- Proposition d'actions issues de la charte de bientraitance et du futur comité d'éthique. La charte et le comité d'éthique permettra de faire évoluer notre politique de bientraitance
- Bilan des actions conduites :
  - o nature des actions conduites et évaluation de leur effet
- Bilan des plans de formation et orientations nouvelles
- Questionnaire auprès des usagers
- Analyse des plainte et réclamations des usagers et des réponses qui leur auront été apportées
- Analyse associative des apports des instances participatives des usagers des services de l'ACESM (CVS et autres) ainsi que des retours du CVS du Conseil Départemental du Loir et Cher

Blois, le 10 février 23

Geneviève CETAIRE  
Directrice Générale

### Préambule :

Dans le cadre de nos interventions éducatives, nous sommes souvent confrontés à des enfants, adolescents, adultes pour qui l'expression par la parole peut être difficile et/ou qui ont du mal à exprimer et gérer leurs émotions, leurs ressentis. Parler avec l'éducateur peut se révéler menaçant pour l'enfant pris dans un conflit de loyauté avec ses parents et/ou ayant vécu une expérience difficile après avoir parlé. La médiation, par le support des arts plastiques, des livres, des bandes dessinées, permet de contourner ces obstacles en offrant à l'enfant un moyen d'expression autre que la parole.

### Objectifs éducatifs :

L'Art est un moyen qui peut permettre à l'enfant de se libérer et ainsi dépasser ses difficultés autrement que par l'usage des mots. S'il est du ressort de l'enfant de choisir d'aller « faire un tour » du côté de sa sensibilité à travers ce type de support, il est de notre engagement éducatif d'ouvrir à cette possibilité. La pluralité des supports (numérique, manipulation, échanges verbaux, ...) permet à chaque enfant de se confronter à des univers différents, favorisant l'expression. Le service A.E.R souhaite pérenniser les partenariats extérieurs de type dispositifs de droit commun comme faisant partie à part entière de nos interventions de la protection de l'enfance.

Le principe pédagogique des ateliers est de créer un environnement de stimulation propice à l'émergence de l'expression de l'enfant. Aussi il importe de partir des envies de celui-ci pour créer. La mise à disposition du matériel et des matériaux, la découverte de lieux divers doit permettre à l'enfant de susciter sa curiosité. L'accompagnement pédagogique ne vise pas à transmettre un savoir technique. Néanmoins, le recours à un intervenant extérieur nous apparaît nécessaire dans la complémentarité de notre fonction éducative.

Le partenariat avec la maison de la BD aura pour intention de faire découvrir les étapes de réalisation d'une œuvre artistique au plus près du processus de l'artiste, favoriser l'expression des jeunes, leur esprit critique, acquérir des connaissances de cette part du patrimoine inscrite dans le territoire national et local, découvrir des procédés techniques et pratiques, en se reposant sur des temps de rencontre, d'échanges, de création. La réalisation d'une bande dessinée servira de fil conducteur pour permettre aux jeunes d'analyser les œuvres présentées, leur faire prendre la parole sur leur goût personnel, enrichir leur vocabulaire artistique grâce à des apports culturels et se placer au cœur de la chaîne de production d'un ouvrage créatif.

Nous imaginons des rituels d'entrée et de sortie de l'atelier pour scander l'activité comme par exemple autour de : l'accueil autour d'une boisson, d'une collation. Les rituels sont liés à la socialisation : on construit des comportements (tout le monde doit faire la même chose, pendant un temps donné, avec les mêmes référents). Cela s'inscrit dans un collectif. Les rituels permettent aussi une régularité de fonctionnement, de fixer des règles et de les respecter mais aussi de rassurer les enfants.

Chaque trace écrite de l'art correspond à une catégorie artistique définie. Il y a le « peindre, le dessiner, le graver, le sculpter, l'encadrer... ». Le geste écrit artistique inscrit un état, une émotion sur une matière choisie par le jeune dans un contexte précis. La trace écrite reste, contrairement à la trace orale qui s'envole au gré des conversations. Enfin, la trace écrite implique le jeune à s'exposer devant les autres.

### **Modalités d'actions :**

Le rythme de notre atelier avec ce partenaire est envisagé sur 7 séances les mercredis essentiellement à la maison de la B.D à Blois.

Notre service souhaite proposer sur l'année 2022, deux actions collectives : l'une en avril-mai au profit d'ateliers d'expression parents/enfants âgés de 6 à 8 ans sur un groupe maximum de 15 personnes. Chaque atelier sera encadré par deux éducatrices ainsi qu'un auteur professionnel.

L'autre action est plus à destination des adolescents de plus de 13 ans, sur le dernier trimestre 2022 autour d'atelier de bande dessinée numérique.

Ces actions sont des supports éducatifs qui nous donne du matériel à travailler ensuite lors de nos visites à domicile, mais aussi, des outils éducatifs à utiliser au sein d'un groupe.

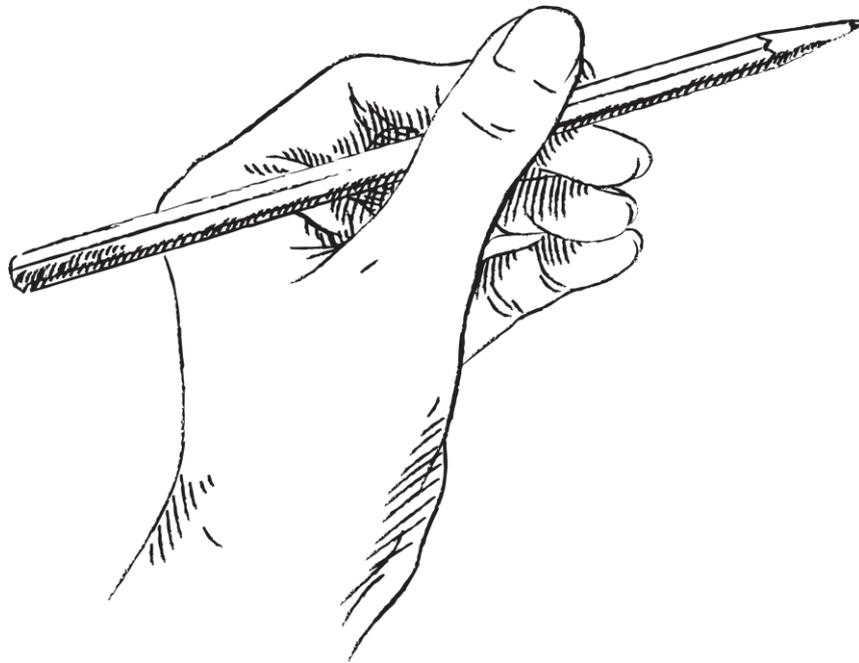
### **Le coût**

Les prestations de l'animation pédagogique pour un atelier correspondent à 804 euros répartis ainsi :

- 420 euros pour la mise en œuvre de l'atelier
- 100 euros pour le matériel
- 184 euros pour la préparation et la coordination avec notre service.

L'équipe de l'A.E.R.

# Dessine-moi un monde



**Action collective à la Maison de la  
Bande Dessinée**

**Du 5 octobre au 2 novembre 2022**

# JUSPITERRE



Juspiterre projette d'envahir la terre.  
Heureusement son fils se rebelle et l'en empêche.

# annabel



Elle devient méchante à cause de Juspiterre qui l'a ensorcelée et enfermée dans une cave. Il l'a forcée à jouer dans un film d'horreur pour devenir méchante. Pour qu'elle redevienne gentille, il lui faut le baiser d'un prince charmant !

# AIMI MICHIKO



AIMI MICHIKO EST UNE CHANTEUSE JAPONAISE NÉE A TOKYO .ELLE PEUT ENVOUTER LES GENS GRÂCE A SA VOIX ELLE PARLE 3 LANGUES DIFFÉRENTES (JAPONAIS CORÉEN ET CHINOIS) .

# stichou



*Stichou est tombé malade car il a le covid et pendant qu'il a le covid il mange trop et de tout . Il vit dans une ile paradisiaque où il y a des noix de coco-des mangues-des bananes-du sable et un peu d'eau de mer empoisonnée cachée dans le sable .*

# AYOUB de MARSEILLE



*il habite à marseille, il vit à la castelane il a 15 ans il a 3 frères et 2 soeur et il mes des droite de faurain il écoute du jul. Il tient un garage et répare les véhicules détruits par Juspiterre !*

# Tempérance

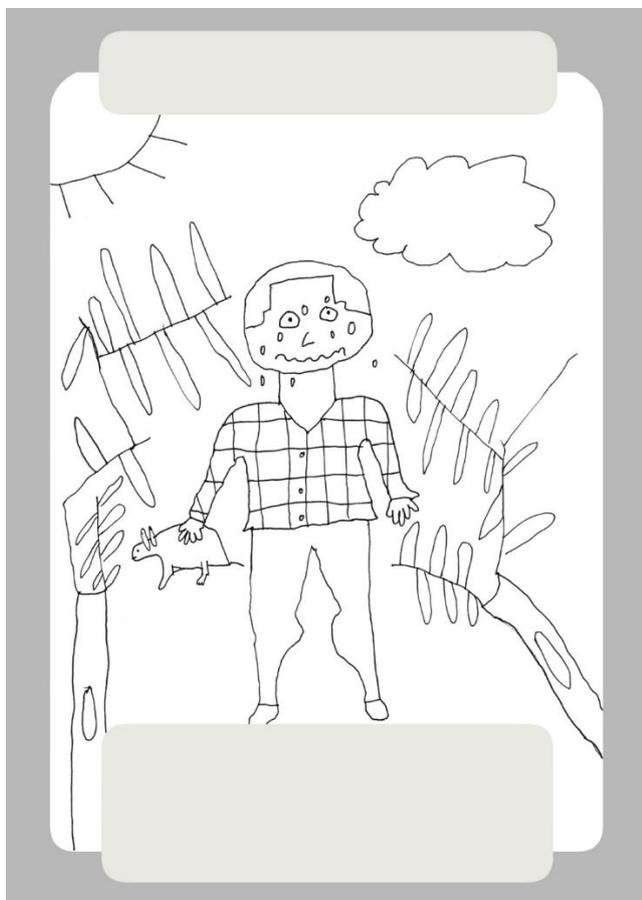
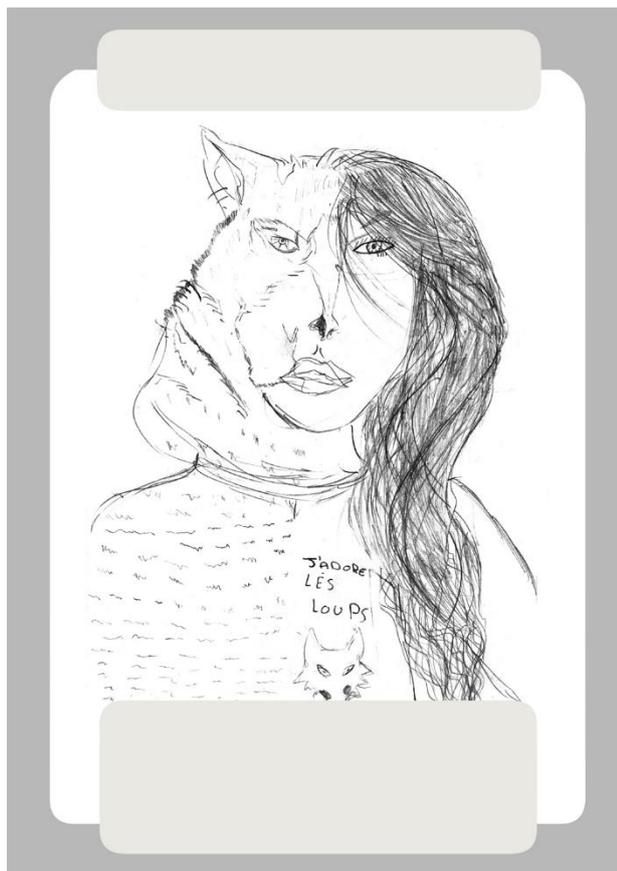


*Tempérance est enquêtrice et est aidée de son perroquet Hercule. Tous les deux forment un duo de choc pour trouver les coupables du meurtre (Juspiterre et Anabel)*

**Merci à**

**Adam, Chloé, Clara, Émilie,  
Elza, Léa, Soryba et Yann**

**Pour leur participation et  
leur enthousiasme, même si  
ça n'a pas toujours été  
simple de se lever pendant  
les vacances... 😊**



**Action collective imaginée par  
les éducatrices de l'AER :  
Mesdames Bellec, Bouché,  
Bourbon, Gibier, Oury, Ruby.**

**Mise en œuvre grâce à la  
Maison de la Bande Dessinée de  
Blois et en particulier Nicolas  
Gomes, notre intervenant.**

## Atelier couture du service A.E.R.

Le 9 décembre 2022

L'atelier couture a 3 objectifs principaux :

### **Educatif :**

Notre idée (qui évoluera en fonction de celles des familles) est de fabriquer des objets du quotidien en confectionnant par exemple, de l'essuie-tout, des torchons ou lingettes à partir de tissus qui ne servent plus (type vieux draps ou serviettes de toilette), de réparer des vêtements ou pourquoi pas d'en créer si la famille le souhaite.

Au niveau éducatif, notre intention première est d'observer, d'accompagner en faisant avec, au plus près des familles, de là où elles en sont, autrement qu'à domicile ou en entretien. Nous pensons que cela nous apportera de la « matière » pour travailler sur les systèmes familiaux. La valorisation de chaque participant, avec une trace de ce que chacun a fait, individuellement ou ensemble, fierté et sorte de témoignage de capacités à créer et à passer des temps différents de ce qui se vit au quotidien. La mise en valeur des individus par l'échange de savoirs est également un axe d'approche qui nous paraît pertinent. Ce n'est pas forcément l'éducateur qui sait et qui transmet, ce qui nous permet un lien différent avec les parents notamment. C'est également un moyen de faire émerger son imagination, sa créativité, ses compétences, de penser et créer à plusieurs, de prendre confiance en soi.

La visée éducative est aussi d'aider à « réparer ». Le verbe transitif REPARER à trois significations selon le dictionnaire Larousse 2022 : Remettre en bon état (ce qui a été endommagé, ce qui s'est détérioré) ; Faire disparaître (les dégâts causés à quelque chose.) ; Réparer un accroc.

La réalisation est donc un support éducatif supplémentaire pour travailler ces 3 notions. Réparer parfois le lien avec l'autre, avec son parent jusqu'à la mise en œuvre en visualisant dans notre société d'images. A travers l'atelier manuel, le jeune, la famille répare directement les détériorations commises dans ses comportements violents par exemple. Ainsi symboliquement, pouvoir regarder la production peut aider à visualiser les enjeux indicibles et invisibles. L'usure du tissu, volontaire ou non, prend en compte son passé, son histoire et donc les accidents éventuels qu'il a pu connaître. La reconstruction, le raccommodage se situe dans une étape de début et une fin. Il ne s'agit donc pas de dissimuler les réparations, mais de les mettre en avant pour avancer. Enfin, notre travail d'accompagnement éducatif est de prendre en compte la globalité la personne et pas uniquement sa parentalité, c'est-à-dire, l'occasion de faire apparaître des potentialités, des compétences des familles de façon novatrice.

### **Economique :**

Le pouvoir d'achat est au centre des préoccupations des français et, d'autant plus, du public que nous accompagnons. Ce dernier rencontre, pour une grande part, des situations économiques plus que précaires. L'utilisation de la machine à coudre, son appropriation ou sa mise en valeur peut favoriser l'acquisition ou le retour vers des réflexes nécessaires face à cette précarité économique.

### **Ecologique :**

L'utilisation de la machine à coudre est aussi une sensibilisation à l'écologie par le biais de l'upcycling (ou surcyclage), revalorisation de tissus stockés au fond d'une armoire ou achats à moindre coût chez Emaus ou dans des ressourceries.

Les moyens d'interventions sont les suivants :

Lieu : Les actions collectives se feraient, en fonction des moments, au service ou, au plus près des lieux d'habitation des familles, au sein des centres sociaux, du local de la prévention spécialisée de Vendôme par exemple, afin qu'elles puissent connaître les dispositifs de droits communs de leur territoire et y retourner seules par la suite.

Pour qui : Nous imaginons différents formats : des temps parents/enfants avec une seule famille ainsi que des temps collectifs où plusieurs familles pourraient se rencontrer, que ce soient des actions entre parents seulement, parents/enfants ou encore enfants seulement.

Lien interservices : lorsque la mise en œuvre de cette action sera installée, il est possible d’imaginer l’élargir à l’ensemble des services de l’association.

Rythmes : Une rythmicité d’une fois par mois minimum est envisagée les premiers mercredis de chaque mois à compter du 3/01/2023

Coût et Matériel : 2 machines à coudre ont été achetées pour un prix total de 598,01 € (se conférer au devis de EDMC du 29/06/2022)

L’équipe de l’A.E.R.